

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

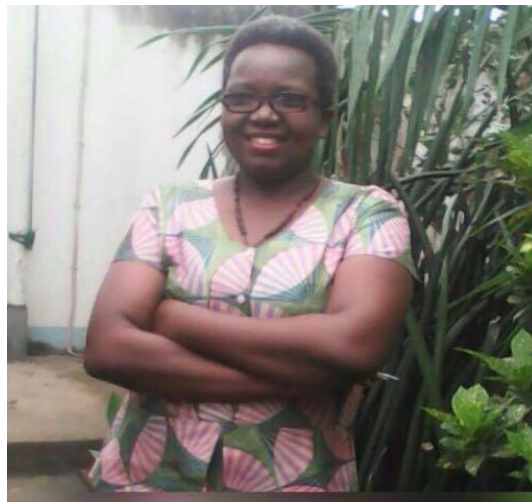
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 décembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 avril 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Mars 2023



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 mars 2023, au moins 660 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

0. INTRODUCTION	4
I. DES PERSONNES TUEES	5
I.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES	5
I.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	6
I.3. DES CADAVRES RETROUVES	6
I.4.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX INFANTICIDES ET AUTRES CAS D'ASSASSINATS D'ENFANTS.....	7
II.DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE	7
II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	7
II.1.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	7
II.1.2.DES PERSONNES TORTUREES	8
II.2. DU DROIT A LA LIBERTE	8
II.2.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	8
II.2.2.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	9
III. DE LA JUSTICE	9
IV. DE LA GOUVERNANCE	9
V.DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	10
VI. DES FAITS SECURITAIRES	10
VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

OLUCOME : *Observatoire de Lutte Contre la Corruption et les Malversations Economiques*

SNR : *Service National de Renseignement*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de mars 2023 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 359 à 363.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été des cas d'allégations de violations et de violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 68 personnes mortes dont 35 suite aux pluies diluviennes. Parmi les 33 personnes tuées, il y a 18 retrouvées cadavres. En outre, la Ligue Iteka a répertorié 11 victimes de VBG, 5 torturées, 2 enlevées et/ou portées disparues ainsi que 95 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 4 femmes et 13 enfants morts dont 7 suite aux pluies diluviennes, 1 femme enlevée et 11 femmes arrêtés arbitrairement.

Des membres des partis CNDD-FDD et CNL ont été aussi visés par ces violences. Ainsi, 2 membres du parti CNDD-FDD et 1 membre du parti CNL ont été tués, 1 membre du parti CNL a été torturé et 1 membre du parti CNDD-FDD a été arrêté arbitrairement.

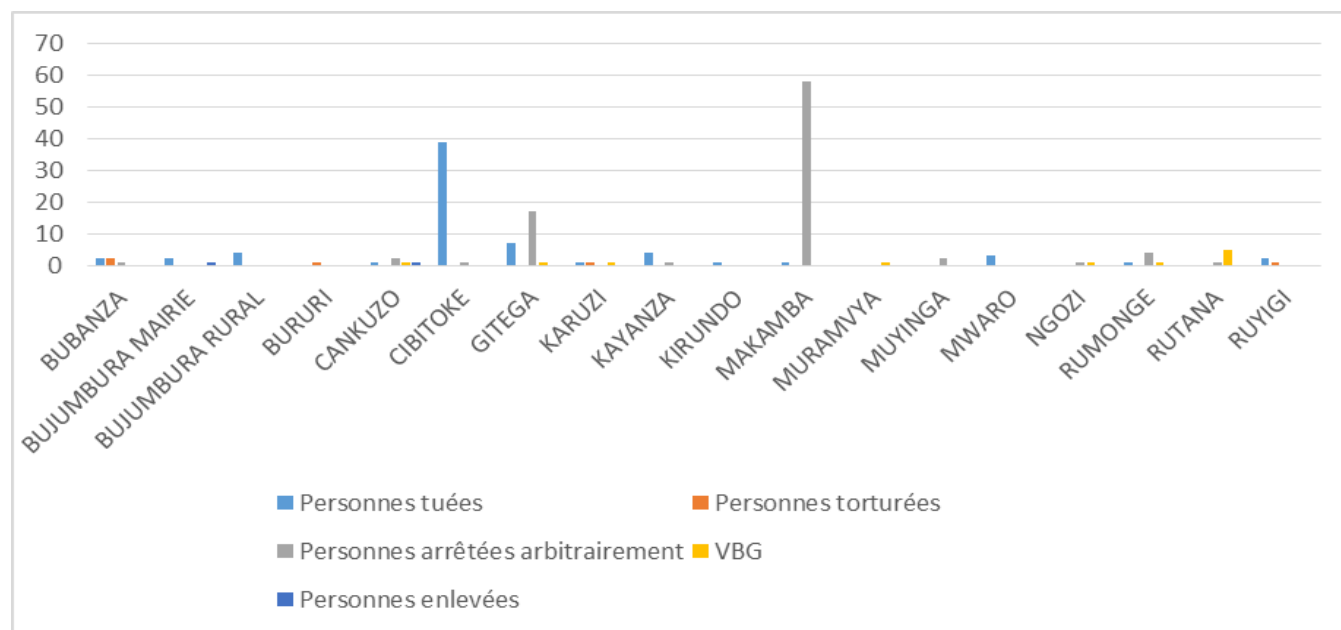
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux faits sécuritaires ont été rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant des principaux cas de la situation des droits de l'homme observée au Burundi au mois de mars 2023



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de mars 2023, le nombre de personnes tuées s'élève à 68 dont 35 suite aux pluies diluviennes notamment en province Cibitoke. Parmi ces victimes figurent 4 femmes, 2 membres du parti CNDD-FDD et 1 membre du parti CNL tués. La Ligue Iteka a également enregistré 13 enfants morts dont 7 suite aux pluies diluviennes. Ainsi, la province de Cibitoke vient en tête avec 39 cas, suivie de Gitega avec 7 cas, de Bujumbura rural et Kayanza avec 4 cas chacune. Parmi les présumés auteurs de ces tueries, il y a des gens non identifiés avec 18 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 2 cas et des militaires avec 1 cas.

Sur un total de 11 victimes de VBG relevées au cours de cette période, la province de Rutana vient en tête avec 5 cas, suivie de Cankuzo, Gitega, Karuzi, Muramvya, Ngozi et Rumonge avec 1 cas chacune.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a également enregistré 5 victimes de torture. Ces victimes ont été répertoriées dans les provinces de Bubanza avec 2 cas, Bururi, Karuzi et Ruyigi avec 1 cas chacune. Les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure.

Sur un total de 2 cas de personnes enlevées relevés au cours de cette période, leurs présumés auteurs sont des agents du SNR et des gens non identifiés rapportés à Bujumbura mairie et à Cankuzo.

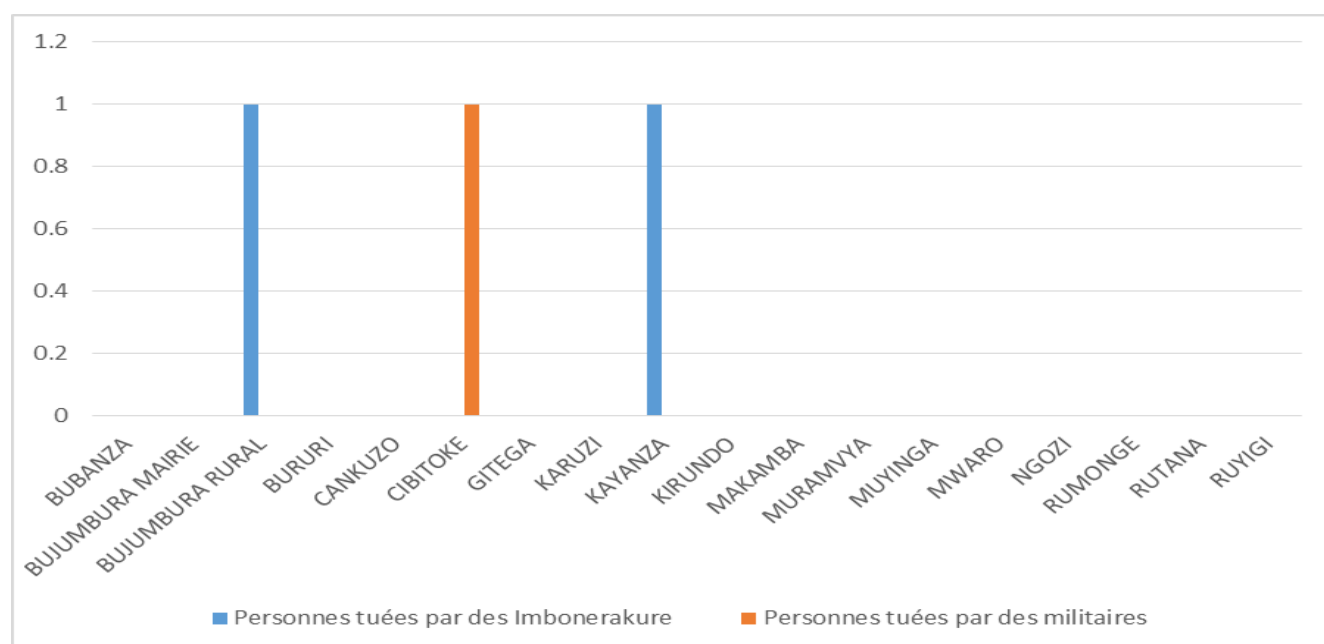
Sur un total de 95 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, les provinces de Maamba et Gitega viennent en tête avec respectivement 58 cas et 24 cas, suivie de Rumonge avec 4 cas. Parmi les victimes figurent 11 femmes et 1 membre du parti CNDD-FDD arrêtés arbitrairement. Leurs présumés auteurs sont des policiers avec 65 cas, des agents du SNR avec 27 cas et des administratifs avec 2 cas.

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois de mars 2023, la Ligue Iteka a relevé 3 personnes tuées par [des agents étatiques](#) dans les provinces de Buumbura rural, Cibitoe et Kayanza avec 1 cas chacune. Comme la figure ci-dessous le montre, parmi les présumés auteurs, il y a des membres de la milice Imbonerakure avec 2 cas et des militaires avec 1 cas.

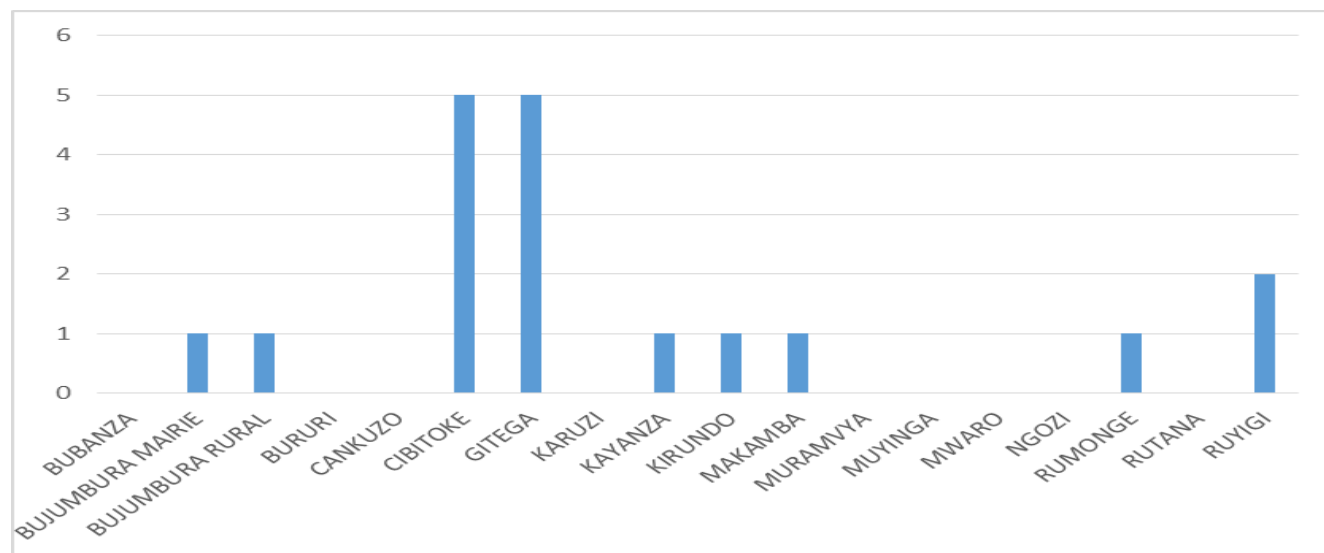
Figure 2 : Graphique illustrant des personnes tuées par des agents étatiques



I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours du mois de mars 2023, la Ligue Iteka a relevé 18 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les provinces de Cibitoke et Gitega viennent en tête avec 5 cas chacune, suivie de Ruyigi avec 2 cas.

Figure 3 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés

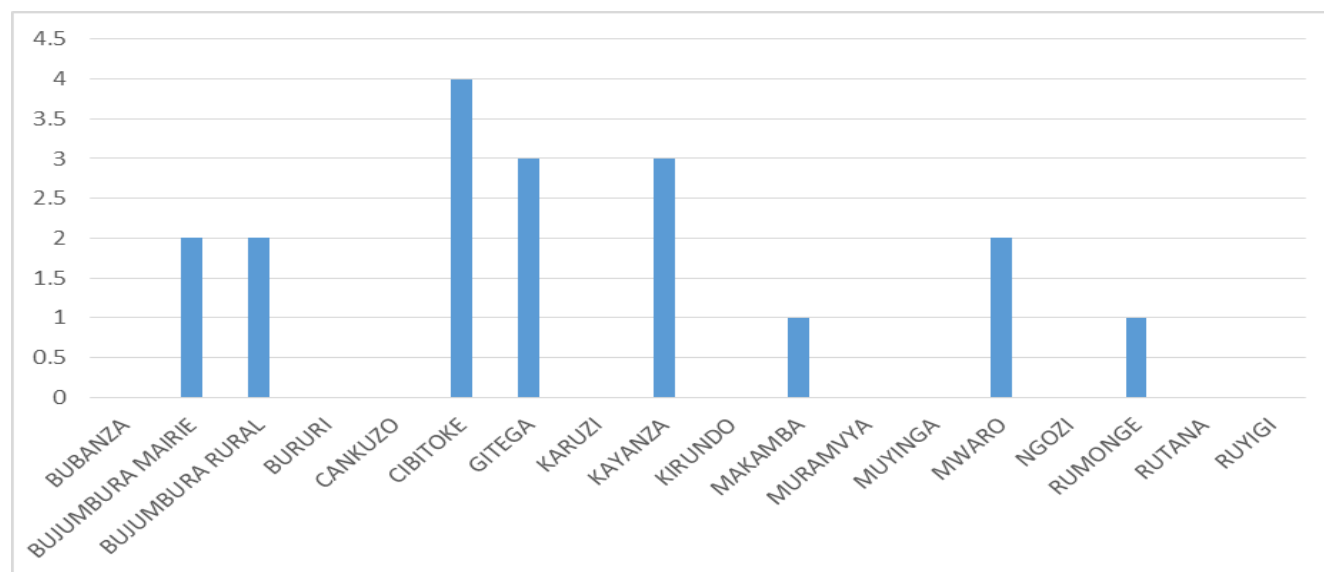


I.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois de mars 2023, la Ligue Iteka a enregistré 18 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces cadavres ont été répertoriés notamment en provinces Cibitoke avec 4 cas, Gitega et Kayanza avec 3 cas chacune. La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences, notamment dans des champs, au bord des routes et dans des brousses.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là, est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

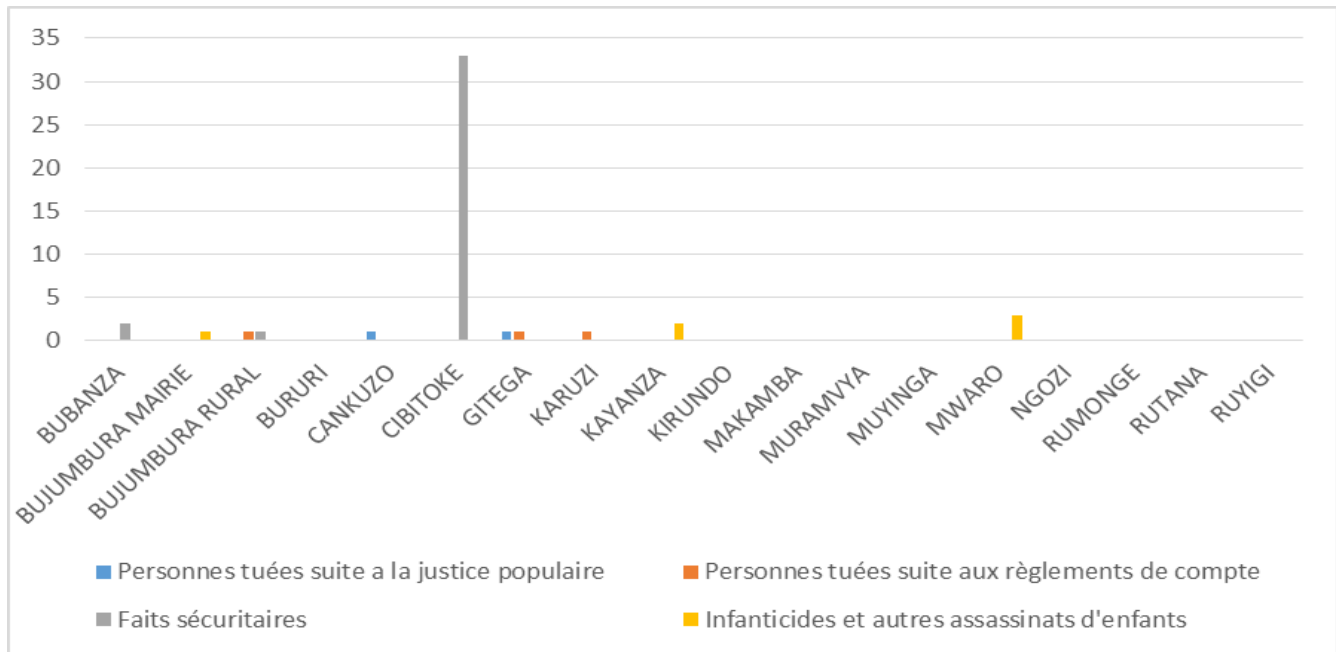
Figure 4 : Graphique des cadavres retrouvés



I.4.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX INFANTICIDES ET AUTRES CAS D'ASSASSINATS D'ENFANTS

Au cours du mois de mars 2023, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 47 personnes sont mortes dont 37 cas suite [aux faits sécuritaires](#), 5 cas d'infanticides, 3 cas suite au règlement de compte et 2 cas suite à la justice populaire. Signalons que parmi ces victimes de faits sécuritaires, il y a 35 cas dont 7 enfants morts suite aux pluies diluviennes. Comme le graphique ci-après l'illustre, ces cas ont été répertoriés notamment dans les provinces Cibitoke avec 35 cas, Mwaro avec 3 cas, Bubanza, Bujumbura mairie, Bujumbura rural, Bururi, Cankuzo, Gitega, Karuzi, Kayanza, Kirundo, Makamba, Muramvya, Muyinga, Ngozi, Rumonge, Rutana et Ruyigi avec 2 cas chacune.

Figure 5 : Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires, au règlement de compte et aux infanticides ou autres cas d'assassinats d'enfants



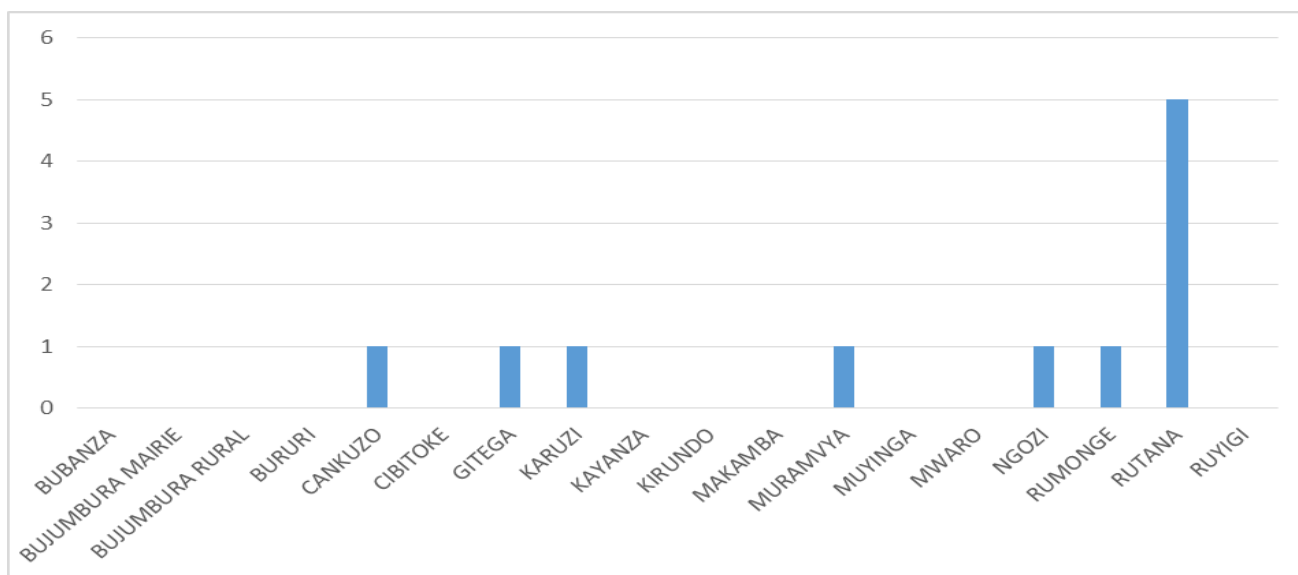
II.DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 11 cas [de VBGs](#). Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Rutana vient en tête avec 5 cas, suivie de Cankuzo, Gitega, Karuzi, Muramvya, Ngozi et Rumonge avec 1 cas chacune.

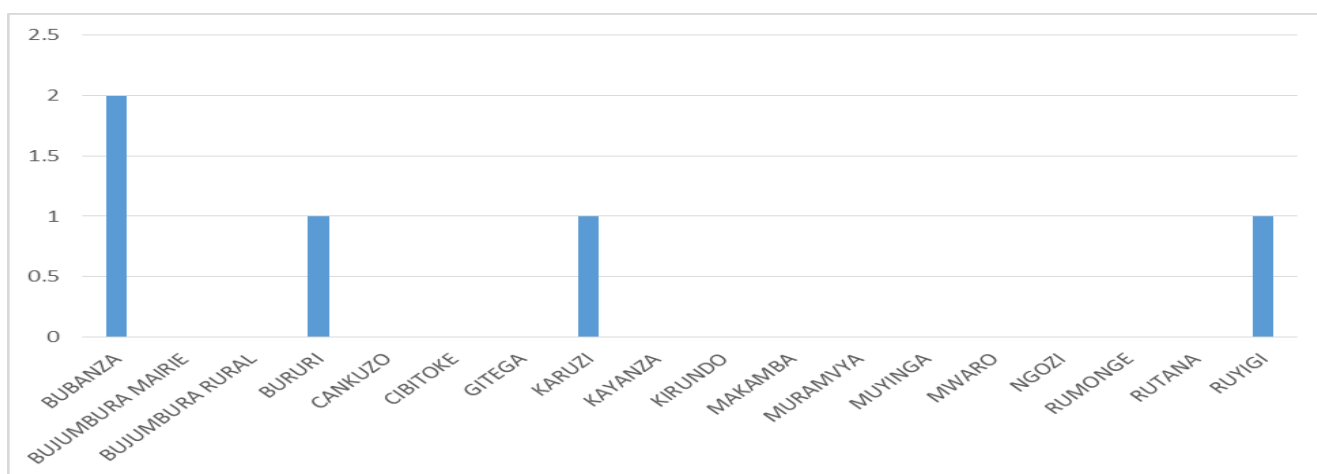
Figure 6: Graphique des personnes victimes des violences basées sur le genre



II.1.2.DES PERSONNES TORTUREES

Au cours du mois de mars 2023, la Ligue Iteka a relevé 5 victimes [de torture](#) dont 1 membre du parti CNL. Comme l’illustre le tableau ci-après, ces victimes ont été répertoriées dans les provinces de Bubanza avec 2 cas, Bururi, Karuzi et Ruyigi avec 1 cas chacune. Les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure.

Figure 7: Graphique des personnes torturées



II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

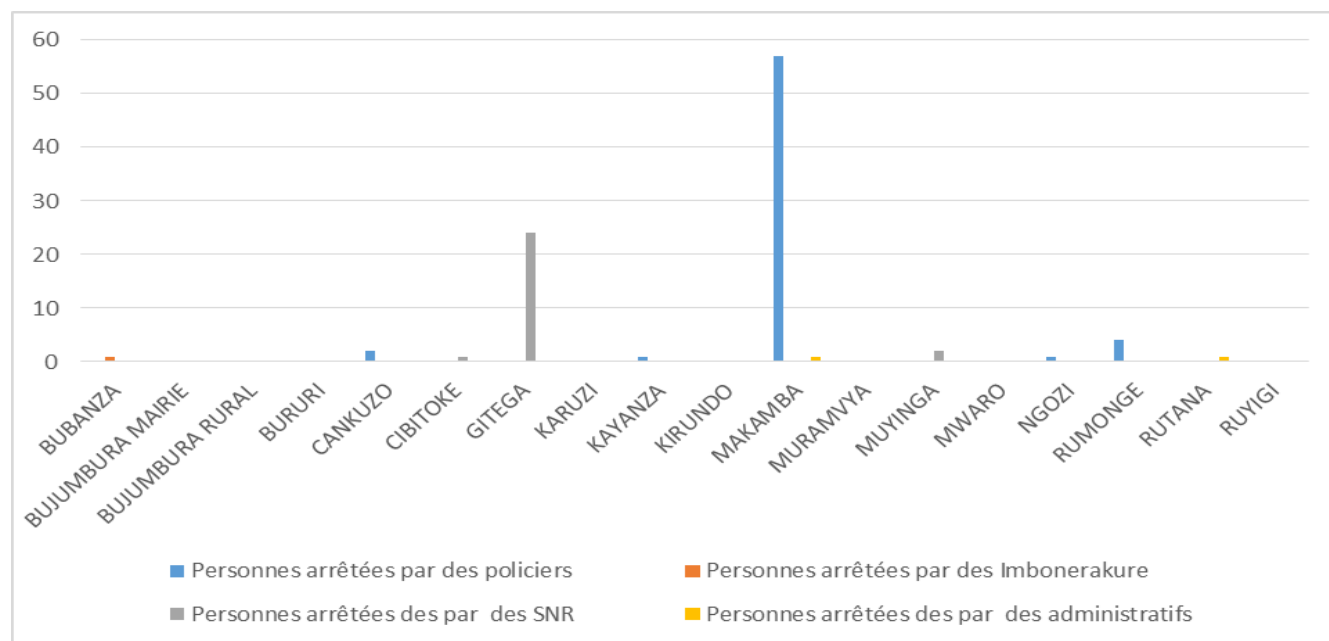
Au cours du mois de mars 2023, la Ligue Iteka a répertorié 2 cas dont 1 femme [enlevés et/ou portés disparus](#). Ces victimes ont été enregistrées dans les provinces de Bujumbura mairie et Cankuzo.

Les présumés auteurs de ces enlèvements des agents du SNR et des gens non identifiés.

II.2.2.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois de mars 2023, la Ligue Iteka a répertorié 95 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 1 membre du parti CNDD-FDD et 11 femmes. Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de Makamba vient en tête avec 58 cas, suivie de Gitega avec 24 cas et de Rumonge avec 4 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont notamment des policiers avec 65 cas et des agents du SNR avec 27 cas.

Figure 8: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



III. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé trois cas dont deux personnes condamnées à sept ans de servitude pénale et à payer une amende de 15 millions par le TGI Kayanza pour fraude des minerais. Il s'agit de Casimir Bazirukanya, âgé de 35 ans, originaire du Rwanda et de Dieudonné Nkurunziza, âgé de 42 ans, originaire de la commune Muruta, province Kayanza et de Nestor Kurakure alias Dubaï, originaire de la colline Kamaragambo, commune et province Muyinga. La troisième a été condamnée à 10 ans de servitude pénale et à payer une amende de 20 millions de fbu.

IV. DE LA GOUVERNANCE

Au cours de la période couverte par ce rapport, au niveau de la gouvernance, la Ligue Iteka a relevé des cas ci-après :

- ✓ Des menaces contre des membres du conseil communal de Nyanza-lac, province Makamba ;
- ✓ De la destitution de l'administrateur de la commune Muhuta ;
- ✓ De la suspension du procureur de la République de Rutana ;
- ✓ De la suspension momentanée de l'atelier de l'OLUCOME en Mairie de Bujumbura par des policiers.

V. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de la période couverte par ce rapport, des cas d'abandons scolaires en province Cibitoke et de hausse des prix des denrées alimentaires en commune Muramvya ont été rapportés.

En effet, au cours du 1^{er} trimestre 2022-2023, la province Cibitoke a enregistré 5182 abandons scolaires dont 4732 cas au niveau fondamental et post-fondamental ainsi que 450 cas au niveau maternel. Les causes de ces abandons scolaires sont entre autres la pauvreté, le manque de matériel scolaire, le viol, le mariage précoce, les maladies, le déménagement des familles, grossesses non désirées, échecs scolaires, ...

Concernant la hausse des prix des denrées alimentaires, des lamentations des fonctionnaires et d'autres employés du secteur privé ont été rapportées. Il s'agit entre autres des produits vivriers comme le riz, le haricot et la farine de manioc.

VI. DES FAITS SECURITAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à des faits sécuritaires. Il s'agit notamment de :

- ✓ Un monument du Prince Louis Rwagasore démoli en commune Buhiga, province Karuzi ;
- ✓ Menaces contre un enseignant membre du parti CNL en commune Mabanda, province Makamba ;
- ✓ Paralysie des activités en commune Buhiga, province Karuzi ;
- ✓ Une famille malmenée en commune Ntega, province Kirundo ;

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours du mois de mars 2023, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être enregistrée dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBGs, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans les divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels et aux faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi;
- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;

- de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.